



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 20 septembre 2011
Eau – JPA/iby – TRX – T. 17/33 - mb

**Usine de Bret: renouvellement de l'équipement et restauration de la structure du bâtiment
Ouverture d'un compte d'attente**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les installations hydromécaniques de l'usine de Bret sont en bout de vie après 25 ans d'exploitation. Pour certaines d'entre elles, la technologie a beaucoup évolué et leur remplacement doit être étudié en fonction des nouvelles technologies à disposition sur le marché.

De plus, depuis 25 ans le problème des micropolluants est apparu, qui nécessite toute une série d'analyses ne pouvant pas être toutes réalisées par le laboratoire de eauservice. En effet, la mesure de la teneur de plusieurs milliers d'éléments ne peut être assurée par un seul laboratoire.

Nous avons également constaté que certaines parties du bâtiment sont fissurées et que là encore, une analyse de la structure du bâtiment doit être entreprise.

En résumé nous estimons nécessaire la demande d'un crédit pour les dépenses suivantes :

Analyses relatives au problème des micropolluants	Fr.	100'000.-
Étude pour le remplacement des ozoneurs	Fr.	50'000.-
Expertise de la structure du bâtiment	Fr.	50'000.-
Étude pour une nouvelle conception de la chaîne de traitement de l'usine	Fr.	50'000.-
Total	Fr.	250'000.-

Pour mémoire il est prévu un montant de 3,5 millions de francs au plan des investissements, à voter en 2012 et à dépenser sur 3 ans pour la réfection urgente de l'usine de Bret.

La Municipalité, en sa séance du 10 août 2011, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de 250'000 francs.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

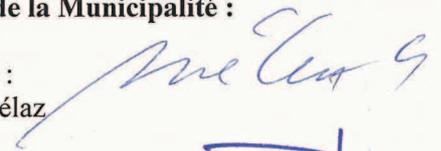
Les dépenses comptabilisées du compte d'attente seront virées dans le crédit correspondant du futur préavis relatif à la réfection urgente de l'usine de Bret, dès que celui-ci aura été accordé par le Conseil communal.

Consultée conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 1^{er} septembre 2011, prononcée favorablement.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire :
Christian Zutter

